

Image not found or type unknown



CONTRAT DE RESERVATION ANNULE PAR LE PROMOTEUR

Par **LABOUREL**, le **10/02/2009** à **18:08**

Bonjour,

J'ai signé le 08/01/2009, un contrat de réservation avec une agence pour le compte d'un promoteur. Le lendemain, l'agence m'appelle et me signale qu'il y a une erreur et qu'en fait, l'appartement avait déjà été vendu dans la semaine... Le promoteur ne savait pas que l'appartement était déjà vendu car il n'avait pas reçu le dossier du contrat de réservation de l'autre personne. Je me demande si je peux demander des dommages et intérêts, car je trouve que ce n'est pas normal, nous sommes très déçus, ma compagne et moi.

Merci de votre réponse.